

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Mardi 28 juin 2016
18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme FAUCHER (CP) Mme LEFEVRE (CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2) Mme DELPECH, Mme TRILLAUD (CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : - Mme GIRAUD - Mme POULAIN - Mme CASTREC - Mme COUTURIER - Mme KHOJA - Mme BONFILS	Membre du RASED : IME (invitée) : - Mme GERALD Education Nationale : M. PICHAUT (représenté par Mr HEBERT)
Représentants de la mairie : M. LEBAS Régis (maire-adjoint chargé des Affaires scolaires) Mme TOUMIT. (Présidente de la commission scolaire)		

Excusées :

- Mme BLANC
- Mme VAUSSIÉ
- Mme FERJOU

1°) Retour sur le précédent compte-rendu du conseil d'école (08/03/2016)

Ce compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

2°) Fonctionnement de l'école

a- Fermeture d'une classe à la rentrée prochaine

Nous passerons de 7 à 6 classes élémentaires en raison d'une diminution sensible des effectifs prévus à la rentrée prochaine (172 élèves étaient inscrits en juin 2015 à l'école, 147 sont prévus à la rentrée de septembre 2016).

C'est le poste sur lequel ont été nommées provisoirement cette année Mmes DELPECH et TRILLAUD qui est supprimé.

b- Effectifs de l'école à la rentrée prochaine

Les 147 élèves prévus à ce jour se répartissent ainsi :

- 28 élèves de CP
- 23 élèves de CE1
- 32 élèves de CE2
- 28 élèves de CM1
- 36 élèves de CM2

c- Configuration des classes à la rentrée prochaine

Elle dépendra des effectifs réels de chaque classe d'âge à la rentrée (des arrivées au cours de l'été ne sont pas à exclure). Une chose est certaine, les 28 CP seront répartis entre une classe de CP et une classe de CP/CE1. Les listes seront affichées le mercredi 31 août, dans la soirée (rentrée des classes le jeudi 1^{er} septembre).

d- Proposition de modification du règlement intérieur de l'école

Il est proposé de modifier l'article 4 (vie scolaire) alinéa 13 du règlement :

« 4.13 Accord parental (images et travaux) : Une *fiche d'accord parental de prises de vues, de diffusion d'images et d'utilisation des travaux d'élèves* est renseignée par les familles **lors de l'inscription et à chaque fois que l'école ou la famille en fait la demande.** »

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Il est par ailleurs proposé d'ajouter une autre disposition rendue nécessaire par les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux notamment :

« 4.14 Diffusion sur internet de photographies ou de films mettant en scène des élèves : La diffusion sur internet, par les familles, de photos ou films pris par elles-mêmes lors des manifestations scolaires est strictement interdite. »

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

e- Bilan pédagogique de l'année

L'équipe pédagogique a mis en place ou s'est intégré à un certain nombre de projets pour enrichir les apprentissages dispensés aux élèves, dans le cadre des programmes de l'école élémentaire : Sorties diverses, classe de neige pour les CM, interventions extérieures (dont projet théâtre pour les CP, CE1 et CE2), rallye-math, rallye-lecture, concours de calcul mental « Mathador », sorties USEP. Certains sont reconduits depuis plusieurs années. Ces actions permettent de donner du sens aux apprentissages pour motiver les élèves et participent de leur réussite scolaire.

f- Retour sur les projets pédagogiques financés par la coopérative scolaire

La coopérative scolaire a assuré :

- 1- La gratuité totale des sorties scolaires d'une journée, transport et entrées : La Coursive, musées, Paléosite, Île Madame, USEP...
- 2- Le financement, à hauteur de 14 906,66 euros (près de 37,5 % du coût total), du séjour à Payolle pour les élèves de CM1 et CM2.

Cela n'est possible que grâce à l'investissement, en dehors de leur temps de travail, des enseignants, par l'organisation de manifestations diverses, et à la participation des parents d'élèves. Les ressources de la coopérative scolaire proviennent aussi des cotisations des parents

d'élèves (15 € pour un enfant, 25 € pour deux, 30 € pour trois), et d'une subvention de la mairie de Châtelailon-Plage (2 271 € pour l'année 2016).

Les comptes (vérifiés par une commission de parents d'élèves et par l'OCCE 17) sont présentés lors du conseil d'école du premier trimestre (novembre), le bilan financier étant fait pour le 30 septembre (pour un exercice allant du 1^{er} septembre de l'année « n » au 31 août « n+1 »).

g- Exercices d'évacuation réalisés au cours de l'année

2 exercices d'alerte incendie sont organisés dans l'année ainsi qu'un exercice dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

- Un premier exercice d'alerte incendie (pour lequel tout le monde, élèves et enseignants est informé) s'est déroulé le 24 septembre, le deuxième (exercice surprise) a eu lieu ce matin, mardi 28 juin (déclenché par M. ANDRE, électricien de la commune).
- L'exercice lié au PPMS s'est déroulé le 21/01/2016 (voir compte rendu du conseil d'école du 8 mars dernier).

h- Absentéisme

Le taux d'absences des élèves sur l'année scolaire est stable à 3 %. On note que certains élèves n'ont aucune demi-journée d'absence quand d'autres se situent parfois à plus de 50 demi-journées. Ces absences sont la plupart du temps justifiées par des raisons médicales.

Monsieur HEBERT alerte tout de même les parents d'élèves concernant les effets sur les apprentissages, les élèves absents mettant du temps à se « reconnecter » à la vie de la classe. Quand un aménagement de la scolarité est rendu nécessaire par l'état de santé d'un enfant, cela doit être contractualisé dans un PAI ; les parents doivent dans ce cas en faire la demande auprès du médecin scolaire (se rapprocher de M. HEBERT).

Il est à noter également, en cette fin d'année scolaire, une tendance à justifier des absences le lundi matin par un « week-end agité, fatigant ». Ce motif n'est pas prévu dans le règlement scolaire départemental sur lequel prend appui le règlement de l'école. Il est rappelé que les parents d'élèves, premiers éducateurs de leurs enfants, ont le devoir de fixer les règles de base pour leur enfant, notamment l'heure du coucher. L'un des premiers devoirs des enfants est d'aller à l'école...

i- Fête de l'école

Elle s'est déroulée le vendredi 17 juin.

M. HEBERT remercie l'ensemble des personnes (enseignants et parents d'élèves) qui ont participé à son organisation.

La kermesse a permis de dégager un bénéfice net de 1 402,04 euros qui permettront de financer les projets d'ouverture de l'école.

3°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux envisagés :

Des aménagements vont être nécessaires pour rendre accessibles les bâtiments scolaires aux personnes à mobilité réduite à l'horizon 2018.

Par ailleurs, la poursuite de travaux de réhabilitation de l'école et l'équipement d'un dernier TNI poussent à envisager globalement les choses.

Explications :

- L'aile nord du rez-de-chaussée aura vocation à accueillir la future salle informatique (boiseries jaunes) et la bibliothèque (boiseries "aubergine"), avec au milieu une salle d'atelier permettant à un demi groupe classe de travailler (travaux prévus aux grandes vacances 2018, ou au mieux 2017).

- Les classes de Mmes FAUCHER et LEFEVRE resteront donc en bas à leur emplacement actuel ; c'est Mme LACROIX qui va monter dès la rentrée prochaine dans l'actuelle salle de CM1 entièrement refaite l'an dernier et qui dispose déjà d'un TNI (étage nord, boiseries vertes). Mme

LEFEVRE aura donc sa classe refaite cet été et l'actuel TBI de la salle de Mme LACROIX sera déplacé dans sa classe.

- Mme GERALD (Unité d'Enseignement) qui sera encore sur le poste l'an prochain souhaiterait disposer d'une connexion internet. Elle a demandé à intégrer provisoirement l'actuelle classe de Mme LACROIX (à côté) qui en dispose d'une. Elle se charge de demander à l'IME la fourniture d'un PC portable, d'un vidéoprojecteur et d'un écran mais le tableau noir de sa classe devra être déplacé (une réunion le 30 juin est prévue entre l'école, l'IME, les inspecteurs concernés, la mairie. Ces questions y seront abordées).

- Lorsque la salle informatique et la BCD seront déplacées en bas, l'Unité d'enseignement pourrait migrer dans l'actuelle BCD qui est déjà refaite.

Les deux salles de classe dont la rénovation a été demandée à la mairie durant les vacances d'été :

- Salle de Mme DELAVEAU (CE2, étage sud, boiseries bleues) : Pas de liège pour les affichages (à remplacer par panneaux de contreplaqué) ;

- salle de Mme LEFEVRE (CE1, R de C sud, boiseries rouges).

Implantation du nouveau TBI :

- salle de Mme FAUCHER (CP, R de C sud, boiseries vertes) : à la place du tableau noir actuel.

Déplacement d'un TBI :

- Celui actuellement dans la classe de Mme LACROIX (CM1/CM2, R de C nord, boiseries jaunes) dans la classe de Mme LEFEVRE qui sera donc rénovée.

b- Photocopieurs

L'école dispose d'un nouveau photocopieur dimensionné au nombre de copies effectuées dans l'école pour le travail des élèves, et très performant. L'ancien photocopieur est conservé en appoint, en cas de défaillance du nouveau.

L'école remercie la mairie pour la prise en compte des difficultés qui se posaient et pour cette solution qui satisfait parfaitement l'équipe pédagogique.

c- Subventions

- 1- **Dotation « fournitures scolaires » (crédits d'achats sur le budget communal) :** Comme convenu, la dotation par élève a été augmentée de 7 euros pour être portée à 56 euros par élève, sur la base de 154 élèves. Le forfait à déduire pour les photocopies étant de 1 600 euros, la dotation réelle par élève se monte donc à 45,61 euros (correspond à la moyenne des écoles de la CDA) ce qui était une demande de l'école pour laquelle la mairie avait répondu positivement, afin de permettre le remplacement des manuels scolaires et l'achat d'applications numériques notamment.
- 2- **Coopérative scolaire :** Sur la base de 212,49 € par école, 54,48 € par classe, 10,89 € par élève, soit 2 271 € pour l'école élémentaire Jonchery.
- 3- **Classe de neige à Payolle :** 3 000 € de subventions doivent être versés.

4°) Questions diverses (à la demande des enseignants)

a- PC du bureau de direction

M HEBERT réitère sa demande de remplacement du PC vieillissant du bureau de direction (entre 10 et 15 ans d'âge).

b- Salle informatique

Le déplacement de la salle informatique au rez-de-chaussée d'ici à deux ans peut laisser penser que le matériel ne sera pas renouveler d'ici là. M. HEBERT redemande le remplacement des postes qui ne fonctionnent plus afin de permettre aux classes de travailler à peu près normalement (plusieurs relances faites depuis plus d'un an maintenant, y compris en conseil d'école, sans résultat).

c- Intervention des services techniques dans la cour

M. HEBERT redemande que soit tenu compte des heures de récréation des élèves (possibilité d'intervention entre 8 h 45 et 10 h 15, entre 11 h et 12 h).

b- Paillason

Mme LEFEVRE réitère sa demande de paillason neuf pour le seuil de sa porte permettant d'accéder à la cour (porte jaune) ; Mme LACROIX fait de même pour la porte de l'aile nord.

c- Règlement APE

Mme LACROIX s'interroge sur la mise en application du règlement des APE. Des mesures d'exclusion sont prévues mais pas appliquées malgré le comportement inacceptable de certains enfants qui nuit au bon déroulement des activités au détriment de la grande majorité des autres enfants.

Ces mêmes problèmes ont également lieu au moment de la pause méridienne, toujours sans sanction appliquée, et ont des répercussions sur le travail des enfants et leurs relations dans le temps scolaire

d- Tarifs des prestations proposées par l'office de tourisme

Mme LEFEVRE s'étonne qu'aucun tarif pour les groupes scolaires ne soit prévu. Les écoles de Châtelailon payent donc pour leurs élèves un tarif enfant individuel (visite des parcs à huitres en charrette tractée par exemple). Dans d'autres communes, des tarifs spéciaux sont toujours prévus pour les groupes scolaires, qui plus est ceux de la commune en question.

Mme FAUCHER indique que certaines prestations ont été gratuites par le passé. M. LEBAS va chercher à en savoir plus.

Par ailleurs, la réflexion a-t-elle avancé quant à des propositions de spectacles pour les scolaires châtelailonnais à Beauséjour ? En ce qui concerne cette idée de liaison entre les spectacles proposés à la Coursive et ceux qui pourraient l'être à Beauséjour, M. LEBAS parle de mettre en place une commission municipale où seraient intégrés des enseignants. Cette commission aurait pour objectif de choisir les spectacles qui pourraient être présentés à Beauséjour.

f- Dégradation des peintures neuves

Le problème est connu. Les peintures qui ont été faites ne tiennent pas en plusieurs endroits de l'école en raison de l'état des murs, de leur humidité (bâtiment construit dans les années 50). Mme DELAVEAU demande si un traitement préventif ne pourrait pas être fait avant peinture pour éviter une dégradation trop rapide. Des inquiétudes émergent en outre pour le matériel informatique des classes dans la perspective des travaux de cet été. M. LEBAS indique que ces travaux seront surveillés de très près.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 h 50.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelailon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelailon-Plage
- M. le président de la commission scolaire de Châtelailon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription ASH
- Mmes et M. les parents d'élèves
- Mmes et M. les enseignants